



TRANSCRIPTION D'UN MARIAGE CELEBRE AU CAMEROUN DANS LES REGISTRES D'ETAT CIVIL EN SUISSE

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- + Acte de mariage (+ 2 photocopies en couleur et 5 photocopies en noir/blanc) ;
- + Confirmation de la publication des bans (+ 6 photocopies en noir/blanc) ;
- + Certificat de non-opposition (+ 6 photocopies en noir/blanc) ;
- + Original de l'acte de naissance **avec mention du mariage au dos de l'acte ET dans la souche (par l'officier du centre d'état civil du lieu d'établissement de l'acte de naissance)** et copie certifiée conforme (mairie lieu de naissance) (+ 6 photocopies en noir/blanc de chaque document) ;
- + Certificat de célibat (mairie lieu de domicile), **daté avant le mariage** (+ 6 photocopies noir/blanc). Si vous n'êtes pas célibataire mais plutôt :
 - **Divorcé/e** : jugement de divorce (expédition, grosse, signification et certificat de non appel) et l'acte de ce mariage **avec mention du divorce au dos et dans la souche (même chose sur l'acte de naissance)** (+ 7 photocopies noir/blanc de chaque document) ;
 - **Veuf/veuve** : acte de décès du précédent conjoint, l'acte de ce mariage (+ 7 photocopies noir/blanc de chaque document).
- + Certificat de domicile (mairie lieu de domicile) daté de moins de 6 mois (+ 6 photocopies noir/blanc) ;
- + Bulletin n° 3 (extrait du casier judiciaire) daté de moins de 6 mois (+ 6 photocopies noir/blanc) ;
- + Passeport (+ 2 photocopies couleur et 3 photocopies noir/blanc) ;
- + 3 demandes de visa complétées avec l'adresse exacte du domicile en Suisse, et 4 photos.

Conjoint/e en Suisse : photocopie du passeport (+ permis de séjour pour les étrangers), adresse exacte et si disponible une photocopie du certificat individuel d'état civil (établi par le lieu d'origine).

NB: Seul un dossier complet sera accepté.

Frais pour dossier sans vérification de l'authenticité des documents d'état civil étrangers :

- + Marié/e à un/e citoyen/ne suisse / UE / AELE : gratuit
- + Marié/e à un/e citoyen/ne hors UE / AELE: XAF 54'000.- (frais de visa)

Avance de frais pour dossier avec vérification volontaire des documents d'état civil étrangers :

Les frais d'authentification des actes sont à la charge du demandeur. **L'avance** peut être versée :

- + **Soit au Cameroun** : **XAF 600'000.-** payable au guichet de l'Ambassade de Suisse à Yaoundé ;
- + **Soit en Suisse** : **CHF 1'000.-** par versement sur le compte postal du DFAE Berne 30-197-2, en indiquant : **YAOUNDÉ & les noms de la personne bénéficiaire.**

Un éventuel solde sera restitué avec un décompte exact. **La procédure est relativement longue et peut prendre entre 3 et 4 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.**

NB : Le mariage ne donne pas automatiquement droit à l'établissement en Suisse.

BP 1169
Yaoundé - Cameroun

Tél: +237 222 21 18 57 / +41 58 464 18 56
Fax: +237 222 20 93 86 / +41 58 464 18 59
yaounde@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/yaounde